Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260917-CM20260908N59-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er septembre 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane ; LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme GORGE Allison donne pouvoir à M. NAVARRO Georges ; Mme OLLIVIER Céline donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina ; M. DURAND Sébastien donne pouvoir à M. Yoann HERVOIR.
Etaient absents : TROTEL- LE FAOU Olivia
Secrétaire de Séance : Mme POMIER Claire

Délibération n° 59 / 2026

VIE MUNICIPALE

Objet : Distribution de colis de Noël – Personnes âgées

Il est rappelé les délibérations instituant la distribution de colis de Noël, à compter de l'année 2020, au profit des habitants de Châteauneuf d'Ille et Vilaine âgés de 75 ans et plus.

Considérant le succès rencontré auprès des personnes concernées, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'opération pour cette nouvelle année ce qui correspondrait à environ 70 ménages âgés de 75 ans et plus.

Au moment des fêtes de fin d'année, il est proposé de distribuer un colis de Noël par famille (personne seule ou couple).
Monsieur le Maire présente le devis proposé par la société Pierre CHAMPION d'un montant de **18,38 € TTC** par colis ainsi que le contenu du **colis « Le caprice des Gourmets (Duo) »**

Ne sont pas concernées par cette opération les personnes résidant au Foyer Logement qui bénéficient d'un repas de Noël.

Il est proposé d'offrir au résident de la Résidence Autonomie du Château un « ballotin de chocolat ». Monsieur le Maire présente le devis proposé par la société REAUTÉ Chocolat pour un montant de **8,91 € TTC** par **ballotin d'assortiment de chocolats**.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260917-CM20260908N59-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** le renouvellement de l'opération « Distribution de colis de Noël » pour l'année 2026 pour les ménages âgés de 75 ans et plus (personne seule ou en couple) suivant un prix du colis à **18.38 € TTC,** pour 73 ménages**.**
- **Valide** l'acquisition d'un ballotin de chocolat pour les résidents de la Résidence Autonomie suivant un prix du ballotin à **8,91 € TTC,** pour 52 résidents**.**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

